

## **Motion 1803**

### **Pour une meilleure prise en compte des problèmes posés par la circulation de transit dans les communes frontalières**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la saturation de la circulation sur les grands axes de circulation transfrontalière et les reports importants de trafic sur les routes d'accès aux petites douanes;
- les nuisances et les problèmes de sécurité récurrents posés par l'augmentation de la circulation de transit dans les communes frontalières;
- l'inertie de l'Office cantonal de la mobilité et la lenteur des réponses du Conseil d'Etat aux signaux d'alerte que les magistrats des communes concernées envoient depuis de nombreuses années et aux demandes concrètes qu'ils formulent;
- l'étude des déplacements transfrontaliers que seize communes, rassemblées au sein d'un groupement des communes frontalières genevoises, ont dès lors engagée et les recommandations qui en sont issues;
- la charte intercommunale signée par les magistrats des communes frontalières genevoises formant ce groupement;
- l'étude de circulation et le rapport « Arve et Lac »;
- la volonté des magistrats communaux de collaborer avec l'Etat;

invite le Conseil d'Etat

- à prendre en compte les recommandations formulées dans ces études et énumérées de manière non exhaustive dans la charte;
- à établir, en collaboration avec les communes concernées, des projets concrets et un planning de réalisation;
- à instaurer dans ce but un groupe paritaire de pilotage et de suivi;
- à considérer le Groupement des communes frontalières genevoises Sud (Lac - Arve - Rhône) comme un interlocuteur privilégié.